

Principes de l'Homéopathie

- **LOI DE LA SIMILITUDE : "Similia similibus curentur"**
- Le principe de base de l'homéopathie : la guérison peut être obtenue par la prescription à faibles doses de substances dont les effets expérimentaux sont semblables à ceux de la maladie observée (expérimentation clinique)
- Énoncé par Hippocrate : "La maladie est produite par les semblables et par les semblables que l'on fait prendre, le patient revient de la maladie à l'état de santé"
- Repris par Paracelse : "Les noms des maladies ne servent pas pour l'indication des remèdes; c'est le semblable qui doit être comparé avec le semblable, et cette comparaison sert à découvrir les arcanes pour guérir".
- **Une substance médicamenteuse capable de déterminer des troubles pathologiques dans un organisme en santé peut guérir des troubles analogues chez un individu malade...** (c'est une **extension de la loi d'analogie**: une substance capable de déclencher des symptômes pathologiques à forte doses est capable de déclencher les symptômes inverses à doses infinitésimales...).

Règles élémentaires de prescription:

- **Un remède n'est homéopathique que s'il répond à la loi d'analogie ou de similitude.**
- **Le remède doit être choisi en fonction de l'ensemble des symptômes.**
- **Deux règles élémentaires :**
 - *plus l'analogie est étendue, plus il y a intérêt à utiliser une dilution élevée.*
 - *dès que l'action favorable a été obtenue, il convient d'espacer les prises du remède ou de cesser toute prise.*
- Changez de dilution (en plus haut ou plus bas) si les symptômes spécifiques au remède persistent malgré son administration
- dilution: Basse 4 à 5 CH
- Moyenne dilution : 7 à 9 CH
- Haute dilution: 15 à 30 CH